

DELIBERATION UNIQUE : CONTRAT D'INTERET NATIONAL DE LA PORTE SUD DU GRAND PARIS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, régulièrement convoqué, s'est réuni le quatorze juin deux mille seize à 18h30, 9 allée de la Citoyenneté à Lieusaint (77567), salle du Conseil communautaire, sous la Présidence de Monsieur Francis CHOuat, Président.

Etaient présents :

Commune d'Evry :

M. Francis CHOuat, Mme Elodie FRANÇOIS, Mme Edith MAURIN, M. Farouk ALOUANI (arrive en cours de séance), Mme Najwa EL HAÏTE, M. Jacques LONGUET, Mme Florence BELLAMY, Mme Danielle VALERO, M. Joseph NOUVELLON.

Commune de Corbeil-Essonnes :

M. Jean-Pierre BECHTER, M. Jean-Michel FRITZ, Mme Nathalie BAUSIVOIR, M. Jean-François BAYLE, M. Redanga N'GAIBONA, Mme Martine BOUIN, Mme Pascaline VANDENHEEDE, M. Jérôme BREZILLON.

Commune de Savigny-le-Temple :

Mme Marie-Line PICHERY, M. Dominique CAROTINE, M. Alain BRIARD(arrive en cours de séance), Mme Eléonore PAYS, M. Hervé KITEBA SIMO.

Commune de Grigny :

M. Philippe RIO, Mme Fatima OGBI, M. Jacky BORTOLI.

Commune de Ris-Orangis :

M. Stéphane RAFFALLI, Mme Françoise SURRAULT, M. Ange BALZANO.

Commune de Combs-la-Ville :

M. Guy GEOFFROY, M. Gilles ALAPETITE, Mme Marie-Martine SALLES, Mme Françoise SAVY, M. Bernard BAILLY.

Commune de Moissy-Cramayel :

Mme Line MAGNE, M. Angelo VALERII, Mme Marilyn HUMPHREY, Mme Dorothee MOUREAUX.

Commune de Courcouronnes :

M. Stéphane BEAUDET, M. Jean CARON.

Commune de Lieusaint :

M. Michel BISSON, Mme Valérie LENGARD.

Commune de Saint-Pierre-du-Perray :

Mme Catherine ALIQUOT-VIALAT, M. Vincent LORRIERE.

Commune de Cesson :

M. Olivier CHAPLET, M. Jean-Louis DUVAL.

Commune de Bondoufle :

M. Jean HARTZ, Mme Sylvie BOIDE.

Commune de Lisses :

M. Thierry LAFON.

Commune de Saint-Germain-lès-Corbeil :

M. Yann PETEL.

Commune de Vert-Saint-Denis :

M. Eric BAREILLE.

Commune de Soisy-sur-Seine :

M. Jean-Baptiste ROUSSEAU.

Commune de Nandy :

Mme Marie-Hélène ROTTEMBOURG, suppléante de M. René RÉTHORÉ.

Commune de Saintry-sur-Seine :

Mme Martine CARTAU-OURY.

Commune de Villabé :

M. Karl DIRAT.

Commune Le Coudray-Montceaux :

M. François GROS.

Commune d'Etiolles :

M. Philippe JUMELLE.

Commune de Tigery :

M. Jean-Luc RAFFY, suppléant de M. Jean CROSNIER.

Commune de Morsang-sur-Seine :

M. Guy Rubens DUVAL.

Absents excusés représentés :

Commune d'Evry :

M. Manuel VALLS donne pouvoir à M. Francis CHOUAT,
M. Ronan FLEURY donne pouvoir à Mme Danielle VALERO,

Commune de Corbeil-Essonnes :

Mme Frédérique GARCIA donne pouvoir à M. Jean-François BAYLE,
M. Volkan AYKUT donne pouvoir à M. Jean-Michel FRITZ,

Commune de Savigny-le-Temple :

Mme Fatiha BENSALÉM donne pouvoir à M. Dominique CAROTINE,
M. Maurice POLLET donne pouvoir à Mme Marie-Line PICHERY.

Commune de Grigny :

Mme Claire TAWAB donne pouvoir à Mme Fatima OGBI,
Mme Claire RENKLICAY donne pouvoir à M. Philippe RIO.

Commune de Ris-Orangis :

M. Thierry MANDON donne pouvoir à M. Stéphane RAFFALLI,
M. Serge MERCIÉCA donne pouvoir à Mme Françoise SURRAULT.

Commune de Courcouronnes :

Mme Laurence HEQUET donne pouvoir à M. Jean CARON.

Absents excusés :

Commune d'Evry:

Mme Widad ALLOUCHY, Mme Farida AMRANI.

Commune de Corbeil-Essonnes :

M. Bruno PIRIOU.

Commune de Grigny :

M. Pascal TROADEC, Mme Djouma DIARRA.

Commune de Ris-Orangis :

Mme Nhu-Anh DESORMEAUX.

Commune de Réau :

M. Alain AUZET.

Le secrétaire de séance : M. Bernard BAILLY.

Nombre de membres en exercice : 76
Nombre de membres présents ou représentés : 69

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Vu l'amendement présenté par le Président et retenu en séance,

Vu l'amendement présenté par M. GEOFFROY et retenu en séance,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (3 abstentions : M. Hervé KITEBA SIMO, M. Olivier CHAPLET, M. Jean-Louis DUVAL),

APPROUVE le contrat d'intérêt national de la Porte Sud du Grand Paris ci-annexé à conclure avec l'Etat, la Région Ile-de-France, les Départements de l'Essonne et de la Seine-et-Marne et la Communauté d'agglomération Cœur Essonne.

DIT que ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer ledit contrat.

DIT que la présente délibération sera transmise au Préfet du Département de l'Essonne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Fait à Courcouronnes, le **21 JUIN 2016**

Le Président,

Francis CHOJAT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Francis CHOJAT', written over the printed name.